



Jardin d'enfants « Les Moustiques »

Les inscriptions 2024-2025 sont ouvertes

Tous les enfants ayant atteints l'âge de 2 ans au 31 juillet 2024 peuvent s'inscrire.

Nouveauté : les enfants nés entre le 1^{er} août et le 31 octobre 2022 peuvent également faire une pré-inscription. Cela signifie que leur inscription n'est pas garantie mais sera soumise à une demande de dérogation auprès du SASAJ.

Une matinée est réservée aux 2-3ans et un après-midi est réservé aux 3-4ans, un après-midi est également dédié à la pédagogie par la nature en milieu naturel (forêt).



IMPORTANT :

- ➔ **L'inscription de l'enfant doit être faite uniquement par un représentant légal de l'enfant.**
- ➔ **L'inscription de votre enfant sera prise en compte uniquement avec la totalité des documents présentés et dûment complétés :**
 - Règlement du jardin d'enfants signé.
 - Formulaire d'inscription complété et signé.
 - Questionnaire de santé renseigné et signé.
 - Formulaire du Droit à l'image
 - Formulaire d'autorisation pour les déplacements complété et signé.
 - Copie du carnet de vaccination (2 pages)
 - 4 photos de l'enfant au format 3.5cm sur 4.5cm.
 - Copie de l'attestation de l'assurance maladie/accident.
 - 100.- en cash pour le paiement de l'inscription (possible sur place via Twint)

Tous ces documents sont disponibles sur notre site internet www.lesmoustiques.ch

Une fois le dossier prêt et complet, vous pouvez l'amener au jardin d'enfants ou l'envoyer par courrier postal.

Notre adresse : Chemin des Vignes 1 - 1258 Perly



Règlement du Jardin d'enfants « Les Moustiques »

Contact

Le jardin d'enfant Les Moustiques est situé au chemin des Vignes 1 à 1258 Perly.

L'équipe éducative est atteignable par téléphone : 022.771.23.20 ou email : educatrices@lesmoustiques.ch

Le comité et le service de facturation sont atteignables via l'adresse email : comptabilite@lesmoustiques.ch

Conditions d'admission

L'âge d'admission est fixé à 2 ans révolus au 31 juillet. Sauf pour le groupe du jeudi après-midi, l'âge d'admission est fixé à 3 ans révolus au 31 juillet.

Nouveauté : les enfants nés entre le 1er août et le 31 octobre 2022 peuvent également faire une pré-inscription. Cela signifie que l'inscription définitive de leur enfant sera confirmée par la suite sous réserve d'obtention de dérogation.



Afin que l'inscription de votre enfant soit acceptée, il est impératif de présenter un dossier **COMPLET**, pour cela, vous pouvez vous référer à la première page de ce document.

La priorité est donnée aux familles :

1. Dont les parents habitent sur la commune de Perly-Certoux.
2. Dont les parents travaillent sur la commune de Perly-Certoux.
3. Autres communes

Inscriptions

Une confirmation définitive vous sera envoyée avant l'été par courriel, celle-ci précisera les jours d'écolage de votre enfant. Aucune garantie n'est donnée quant au choix et au nombre des demi-journées souhaitées. L'attribution des places sera faite en fonction des places disponibles.

Pour les enfants de 2 et 3 ans nous conseillons un minimum 2 demi-journées par semaine et pour le 3-4 ans, trois demi-journées minimums sont vivement conseillées pour l'année scolaire (sur des jours différents) dans le but de favoriser son intégration et lui procurer une stabilité. L'enfant doit être inscrit à des jours fixes.

Il n'y a pas de fréquentation maximum, néanmoins lors de la journée des inscriptions, au-delà de 4 demi-journées, les demi-journées supplémentaires seront confirmées plus tard, en fonction des places disponibles restantes. Ceci dans le but de permettre la fréquentation du jardin d'enfants au plus grand nombre d'enfants.

Horaires

Nous accueillons les enfants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12h00.

Et : lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30.

Pour une question d'organisation, l'accueil du matin se déroule de 8h00 à 8h45 et l'après-midi de 13h30 à 14h15. Le départ de l'enfant a lieu le matin entre 11h30 et 12h00, l'après-midi entre 16h45 et 17h30.

Ses horaires doivent être absolument respectés. Le personnel éducatif demande aux parents de venir chercher leur enfant au minimum 5 minutes avant la fermeture (dernier délai à 11h55 et à 17h25).

L'enfant doit être accompagné jusqu'à l'intérieur du vestiaire et son arrivée doit être annoncée aux éducatrices. Il est également indispensable de vous annoncer lors du départ de l'enfant.

Vacances et jours fériés

Le jardin d'enfants est fermé durant les vacances scolaires ainsi que durant les jours fériés officiels du canton de Genève. Il est également fermé durant la journée du 1^{er} mai et le pont de l'Ascension.

Santé

L'association du Jardin d'enfants « Les Moustiques » ne prend en charge que la responsabilité civile. Celle-ci ne couvre pas les lésions corporelles que les enfants pourraient se causer entre eux.

Un enfant malade reste à la maison. Les parents sont priés d'avertir l'éducatrice de l'absence de leur enfant. Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toute collectivité d'enfants, les maladies contagieuses ainsi que les accidents sont inévitables.

L'équipe éducative se réserve le droit de refuser un enfant à son arrivée, s'il manifeste des symptômes de maladie. Si l'état de santé de l'enfant l'exige, l'éducatrice peut demander aux parents de venir chercher l'enfant.

L'équipe éducative doit impérativement être prévenue si un médicament a été administré à l'enfant lors de sa venue au jardin d'enfants.

Toute absence doit être annoncée par téléphone. En cas d'absences prolongées non justifiées ou de non-paiement des factures, le comité se réserve le droit de résilier l'inscription de l'enfant, après avoir pris contact avec les parents et l'avoir confirmé par un courrier.

En cas d'urgence, les parents, autorisent l'éducatrice, par la signature d'un document écrit, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser les premiers soins selon la procédure du Service santé de la Jeunesse.

Nous recevons la visite d'une infirmière du Service santé de la Jeunesse chaque année.

Prière d'apporter

- Une paire de pantoufles.
 - Un sac personnel, qui contiendra des affaires de rechange à renouveler en fonction des saisons.
 - Pour les enfants qui ne sont pas encore propres : un paquet de couches.
 - Pantalon de pluie (imperméable) et équipement de neige en période hivernale.
 - Chaussures adaptées aux sorties ; bottes de pluie, bottes d'hiver.
- Merci de noter le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires.

Lors des anniversaires, il est possible d'amener un gâteau à partager. Il est nécessaire d'en parler à l'équipe éducative à l'avance.

Responsabilités :

Le chemin d'accès au bâtiment nécessite le passage de deux portails pour la sécurité de votre enfant. Il est impératif de maintenir ceux-ci fermés et verrouillés, à chacun de vos passages.

Le comité du jardin d'enfants décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur. Nous rappelons également que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents aussitôt que ceux-ci se trouvent dans l'enceinte du jardin d'enfants.

Tarifs :

En inscrivant votre enfant aux « Moustiques », vous devenez automatiquement et obligatoirement membre de l'Association « Les Moustiques » pour l'année scolaire.

Une cotisation de CHF 100.00 par famille est perçue, qui est un versement unique par année scolaire, que l'enfant commence en début d'année scolaire ou non. Il est non remboursable en cas de désistement.

| Nombre de demi-journées par semaine | Enfants habitant sur la commune | Enfants habitants hors commune |
|-------------------------------------|---|---|
| 2 demi-journées par semaine | CHF 190.- par mois, soit CHF 1900.- pour toute l'année | CHF 210.- par mois, soit CHF 2100.- pour toute l'année |
| 3 demi-journées par semaine | CHF 285.- par mois, soit CHF 2850.- pour toute l'année | CHF 315.- par mois, soit CHF 3150.- pour toute l'année |
| 4 demi-journées par semaine | CHF 380.- par mois, soit CHF 3800.- pour toute l'année | CHF 420.- par mois, soit CHF 4200.- pour toute l'année |
| 5 demi-journées par semaine | CHF 475.- par mois, soit CHF 4750.- pour toute l'année | CHF 525.- par mois, soit CHF 5250.- pour toute l'année |
| 6 demi-journées par semaine | CHF 570.- par mois, soit CHF 5700.- pour toute l'année | CHF 630.- par mois, soit CHF 6300.- pour toute l'année |
| Coût mensuel à la demi-journée | CHF 95.-/mois | CHF 105.-/mois |

Une réduction de 10% est accordée pour une famille ayant plus d'un enfant inscrit. Aucune déduction ne sera opérée à la suite de vacances ou de l'absence de l'enfant.

Dépannage

En fonction des disponibilités, il est possible de bénéficier de demi-journée de dépannage. Cela signifie que l'enfant peut fréquenter le jardin d'enfants durant une demi-journée à laquelle il n'est habituellement pas inscrit.

Pour réserver une place de dépannage, il suffit de s'annoncer au plus tôt au personnel du jardin d'enfants, qui pourra vous confirmer le dépannage en fonction des places disponibles.

La demi-journée de dépannage est facturée au prix de CHF 30.-. Ce montant est à payer le jour du dépannage à l'équipe éducative, paiement cash ou via Twint.

Paiement

Votre inscription ne sera pas prise en considération sans le versement de la cotisation de CHF 100.00 au moment de l'inscription. En cas d'annulation de l'inscription, ce montant n'est pas remboursable.

Le paiement de l'écolage mensuel doit être effectué par mois d'avance. Le premier paiement doit être versé pour le 25 juillet. Il est également possible de faire un ordre permanent du 25 juillet au 25 avril (10x) du montant de l'écolage. Les factures sont envoyées par email, il est important de vérifier les spams si vous ne recevez pas la facture envoyée chaque mois. En cas de non-réception, vous pouvez nous contacter par email : comptabilite@lesmoustiques.ch

En cas de non-paiement de l'écolage, des rappels sont envoyés et des frais sont ajoutés dès le 2ème rappel.

| | | |
|--------------------|---------------------------|----------|
| Rappel de paiement | 1 ^{er} rappel : | Chf 0.- |
| | 2 ^{ème} rappel : | Chf 10.- |
| | 3 ^{ème} rappel : | Chf 20.- |

Après plusieurs rappels, les écolages peuvent être facturés par trimestre d'avance. Si les écolages restent impayés, cela peut entraîner l'exclusion immédiate de l'enfant du jardin d'enfants et votre dossier sera transmis à l'Office

des poursuites. La totalité des impayés y compris les frais de rappels et de poursuites restent dus. La facturation trimestrielle peut également être appliquée pour les familles ayant eu des retards de paiement par le passé (fratrie et/ou années précédentes). De plus le contentieux peut être transmis à la Mairie de Perly-Certoux.

L'équipe éducative n'est pas concernée pour les questions de paiements des écolages. Pour toute question merci de vous adresser par email à l'adresse : comptabilite@lesmoustiques.ch.

Les factures envoyées aux parents font office de justificatifs de frais de garde pour les impôts. Si nécessaire ou en cas de perte de factures, les factures peuvent être renvoyées dans ce cas, des frais administratifs de CHF 30.- vous seront facturés.

Dans le cas où des factures restent impayées, la réinscription au jardin d'enfants, pour l'enfant concerné mais également pour toute la fratrie, sera refusée.

Résiliation

La résiliation d'une inscription doit se faire par écrit, avec un préavis de minimum 1 mois, pour la fin du mois suivant.

L'association « Les Moustiques »

Les Moustiques est une Association à but non lucratif, politiquement et confessionnellement neutre, subventionnée par la Commune de Perly-Certoux.

Elle est gérée par un comité bénévole.

Le Comité

Le comité est élu par l'Assemblée Générale. Il est garant du fonctionnement administratif et en lien avec l'équipe éducative sur le plan pédagogique. Tout en étant l'organe gestionnaire, il est avant tout un lieu d'échange et de dialogue.

La ligne pédagogique :

- Offrir à l'enfant un espace de vie adapté à ses besoins, un lieu sécurisé propice à son épanouissement, en complément de sa vie familiale.
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité ainsi que sa socialisation
- Encourager l'autonomie de l'enfant tant au niveau psychologique que moteur
- Développer chez l'enfant sa créativité au niveau moteur, symbolique et cognitif tout en sensibilisant son éveil culturel.
- Accompagner les enfants à la découverte de la nature et à la richesse qu'elle nous offre et les sensibiliser à l'environnement par différents projets

Approbaton du règlement

Nous vous prions de lire attentivement ce règlement, les articles susmentionnés permettront un fonctionnement agréable et sécurisant tant pour votre enfant et ses parents que pour le personnel du Jardin d'Enfants « Les Moustiques ».

Je certifie avoir pris connaissance et approuver ce règlement.

Nom : Prénom :

Lieu et date : Signature :



FORMULAIRE D'INSCRIPTION JARDIN D'ENFANTS LES MOUSTIQUES

Enfant à inscrire

saïson 20__ - 20__

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Représentant légal mère/père/autre (veuillez nous présenter un document officiel prouvant l'adresse de votre habitation).

Nom : Prénom :

Rue : Code postal : Ville :

Téléphone privé : Mobile : E-mail :

Travaillez-vous sur la commune de Perly-Certoux ? oui / non (biffez ce qui ne convient pas)

Si oui dans quelle entreprise ?

Représentant légal mère/père/autre (veuillez nous présenter un document officiel prouvant l'adresse de votre habitation)

Nom : Prénom :

Rue : Code postal : Ville :

Téléphone privé : Mobile : E-mail :

Travaillez-vous sur la commune de Perly-Certoux ? oui / non (biffez ce qui ne convient pas)

Si oui dans quelle entreprise ?

Fratrïe

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Personne à contacter en cas d'urgence (si les parents ne sont pas atteignables)

Nom : Prénom : Mobile :

Choix des jours :

Nous désirons inscrire notre enfant par semaine (Min. 2 demi-journées par semaine sur des jours différents, nous recommandons min. 3 demi-journées)

Nous avons pris note que si notre enfant n'a pas atteint l'âge de 3 ans au 31 juillet 2024, il n'est pas possible de l'inscrire le matin + l'après-midi de la même journée.

Nous avons également pris note que si notre enfant est né entre le 1er août et le 31 octobre 2022, ce document fait office de pré-inscription et que la fréquentation de notre enfant sera confirmée ultérieurement sous réserve de l'obtention d'une autorisation spéciale délivrée par le SASAJ.

Mon choix idéal se porte sur les demi-journées suivantes :

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|-------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Matin | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| | Lundi | Mardi | Jeudi* |
|------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Après-midi | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

*Attention : le jeudi après-midi est réservé aux enfants ayant 3 ans au 31 juillet 2024.

Remarque :

Lieu et date :

Signature :

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ CONFIDENTIEL*A remplir par le parent,**A remettre à la direction du **jardin d'enfant** et à l'infirmière du SSEJ si besoin
Reste dans la structure pour la période durant laquelle l'enfant est inscrit*

Madame, Monsieur, chers parents,

Afin de pouvoir accueillir et prendre soin au mieux de votre enfant, il est important que l'équipe éducative reçoive de votre part quelques informations sur sa santé et son développement.

Dans ce but, nous vous proposons de répondre aux questions qui suivent.

Pour tout besoin de santé nécessitant des mesures particulières dans la structure, l'infirmière et le médecin du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) qui collaborent avec l'équipe éducative sont à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter au **022 546 41 00**.

COORDONNEES

1. Nom : Prénom :
2. Date de naissance :
3. Pédiatre (et téléphone) :
4. Votre enfant a-t-il une assurance maladie ? Oui Non

SANTE - TRAITEMENTS

5. Estimez-vous que votre enfant est en bonne santé ?
6. Votre enfant est-il vacciné selon le plan suisse de vaccination ? Oui Non

Nouveaux inscrits et enfants du groupe 1-2 ans : Veuillez remettre une copie du carnet de vaccination au jardin d'enfants. Cette copie sera conservée jusqu'au départ de votre enfant.

7. Votre enfant a-t-il actuellement un problème de santé, de développement ou d'allergie nécessitant une attention particulière de la part de l'équipe éducative ou la collaboration de l'infirmière du SSEJ ?

Oui Non (passez à la question 8)

7.1. Quel problème de santé présente votre enfant ? (cochez ce qui convient)

- Allergie/intolérance à :
- Asthme/bronchite obstructive
- Convulsion
- Difficulté dans le mouvement
- Difficulté de langage
- Autres (précisez svp) :
- Comment cela se manifeste-t-il ?

7.2. À quoi l'équipe éducative doit-elle être attentive ?
.....

7.3. Votre enfant doit-il prendre des médicaments pendant son temps d'accueil ?
 Oui Non

Si oui, veuillez faire remplir la fiche de traitement par votre pédiatre et donner les informations écrites à l'équipe éducative.

8. Autorisez-vous l'administration de Paracétamol (Ben-u-ron, Tylenol ou Dafalgan) en cas de fièvre à plus de 38,5°?
 Oui Non

9. Acceptez-vous que votre pédiatre soit contacté au cas où vous n'êtes pas atteignable ?
 Oui Non

ALIMENTATION

10. Quelles sont les habitudes alimentaires de votre enfant?
.....
.....

11. Certains aliments doivent-ils être évités ? Oui Non

12. Si oui, lesquels ?
En cas d'allergie alimentaire, veuillez faire remplir une fiche régime par votre pédiatre et aborder cette question avec la direction de la structure

PROPRETE

13. À quel stade d'apprentissage de la propreté est votre enfant ?
.....

HABITUDES

14. Particularités que vous souhaitez transmettre à l'équipe éducative (ce que votre enfant aime ou n'aime pas, vos observations pour bien le comprendre...) :
.....
.....
.....

Si vous avez d'autres observations concernant la santé ou le développement de votre enfant dont l'équipe éducative doit tenir compte, veuillez en informer la direction de la structure.

Date : Signature des parents :



Autorisation parentale droit à l'image

Concerne l'enfant

Nom : Prénom : Date de naissance :

Je soussigné(e), autorise l'Association du Jardin d'enfant "Les Moustiques", à utiliser l'image filmée ou photographiée de mon enfant dans les cadres, non commerciaux suivants.

Pour les travaux d'étude du personnel, dont la diffusion est limitée à l'école formatrice ainsi que la présente association.

Pour la présentation de l'association au moyen de projection ou panneau d'affichage lors des réunions des parents par exemple.

Pour la présentation de nos activités sur des réseaux sociaux tels que WhatsApp ou autre. Dans ce cas-là, les visages des enfants ne seront jamais reconnaissables si l'enfant n'est pas de dos, son visage sera caché ou flouté.

Date et Lieu : Signature.....



Autorisation parentale droit aux déplacements

Concerne l'enfant

Nom : Prénom : Date de naissance :

Je soussigné(e), autorise l'Association du Jardin d'enfant " Les Moustiques ", à sortir du périmètre usuel avec mon enfant dans le cadre des activités du Jardin d'enfants. Les sorties peuvent se faire à pied, mais également en bus.

Date et Lieu : Signature.....



Personnes autorisées à venir chercher mon enfant au jardin d'enfants « Les Moustiques » à Perly-Certoux

Je soussigné (e) _____ représentant(e) légal (e) de l'enfant _____ autorise les personnes ci-dessous à venir chercher mon enfant au jardin d'enfants.

De plus, j'informerai les personnes concernées sur la nécessité de pouvoir justifier de leur identité, au moyen d'une pièce d'identité, auprès du personnel éducatif de l'association.

| Nom | Prénom | Téléphone | Lien avec l'enfant |
|-----|--------|-----------|--------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Date : _____ Signature : _____

Par courriel ou sur demande auprès du personnel de l'association, cette liste est modifiable en tout temps par le représentant légal. Toute modification doit être datée et signée par ce dernier.